



BULLETIN

DÉPARTEMENTAL

OFFICIEL

DÉPARTEMENT DE PARIS

Débats du Conseil de Paris

Séance du lundi 26 septembre 2011

<http://www.paris.fr>

La séance est ouverte à neuf heures dix minutes, sous la présidence de M. Bertrand DELANOË, Président, assisté de Mme Emmanuelle BECKER, M. Gauthier CARON-THIBAUT et Mme Hélène BIDARD, secrétaires de séance.

Ouverture de la séance.

M. LE PRÉSIDENT. - Mes chers collègues, la séance du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil général, est ouverte.

Adoption de comptes rendus.

M. LE PRÉSIDENT. - Mes chers collègues, les comptes rendus intégraux des séances des lundi 20 et mardi 21 juin 2011 et du lundi 11 juillet 2011 ont été publiés au Bulletin départemental officiel.

Le compte rendu sommaire de la séance du lundi 11 juillet 2011 a été affiché.

Y a-t-il des observations sur ces documents ?

Il n'y en a pas.

Ils sont donc adoptés.

2011, SG 7 G - Communication sur la crise de l'hébergement d'urgence et la nécessité d'une nouvelle politique métropolitaine de prise en charge des sans-abri.

2011, DASES 506 G - Participation et avenant n° 13 à la convention (3.391.245 euros) avec le Groupement d'Intérêt Public S.A.M.U. social de Paris (12e).

Vœu déposé par les groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, E.E.L.V.A. relatif à l'hébergement d'urgence.

Vœu déposé par le groupe Communiste et élu du Parti de Gauche relatif à la diminution du financement du programme européen d'aide aux plus démunis.

Vœu déposé par l'Exécutif.

Vœu déposé par M. Jean-François MARTINS relatif à la situation des migrants tunisiens.

M. LE PRÉSIDENT. - Mes chers collègues, pour des milliers de femmes, d'hommes, d'enfants, qui vivent dans la plus grande précarité, cette rentrée est très douloureuse.

Le constat est, en effet, particulièrement alarmant : il manque, selon la Préfecture de Région, 13.000 places d'accueil d'urgence en Ile-de-France. Dans les mois qui viennent, une population toujours plus fragile risque de se retrouver à la rue, privée de tout et obligée de se réfugier aux urgences hospitalières ou d'organiser des campements insalubres.

Chers amis, je voudrais que, sur ce sujet-là, quelle que soit l'actualité, il y ait un minimum de respect pour les personnes concernées !

Cette crise humanitaire, car c'est bien cela qui se profile, a une cause directe : l'annonce cet été par le Gouvernement de la fermeture de 4.500 places d'hébergement. A cela, s'ajoute la réduction d'un tiers du nombre de familles hébergées. Ces mesures profondément injustes ont entraîné la démission du président fondateur du S.A.M.U. social, M. Xavier EMMANUELLI. Je veux saluer le combat énergique que celui-ci a mené durant 18 ans au service des plus démunis.

Face à l'urgence, notre collectivité a débouqué au mois de juillet une aide exceptionnelle de 300.000 euros. L'objectif immédiat était de permettre au S.A.M.U. social de poursuivre sa mission dans de moins mauvaises conditions. Au total, dans la crise, notre contribution au S.A.M.U. social aura augmenté en 2011 de près de 10 %. Et nous accordons une attention toute particulière à la situation souvent dramatique des mineurs isolés.

Bien entendu, les initiatives de la Ville ne s'arrêtent pas à ces mesures immédiates. A la fin de cette année, nous aurons financé 1.700 places d'hébergement d'urgence et de maisons relais, sur les 2.000 prévues en six ans. Et en 2014, 1.000 logements auront été affectés dans le cadre du dispositif "Louez solidaire". 400 familles ont déjà pu être relogées à ce titre.

Mais j'insiste sur un point : 60 % des places d'accueil de toute l'Ile-de-France se concentrent aujourd'hui à Paris et notre collectivité ne peut pas tout faire seule. Une plus grande coopération des territoires doit être organisée à l'échelle métropolitaine, car un problème comme celui de l'hébergement d'urgence, qui dépasse à ce point les limites d'une commune ou d'un département, doit être abordé et traité à la dimension de l'agglomération. C'est le sens de l'initiative que nous avons prise en juin avec les Présidents des Conseils généraux de Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne, avec le Président de la Région et les associations.

Nous souhaitons ainsi mettre en place une plate-forme régionale d'hébergement hôtelier.

De même, nous lancerons le chantier de la régionalisation des 115 et la réforme du S.A.M.U. social, qui permettra de mieux mettre en valeur son expérience et son savoir-faire et qui sera, bien sûr, au centre de cette coordination métropolitaine.

L'équité entre les territoires relève aussi, à l'évidence, de la responsabilité de l'Etat. C'est à lui de veiller au strict respect de la règle légale : une place d'accueil pour 1.000 habitants. Comment accepter, en effet, qu'il y ait 8.400 places d'hébergement d'urgence à Paris et seulement 1.490 dans les Hauts-de-Seine ?

Mes chers collègues, la Ville de Paris prend ses responsabilités et je veux saisir l'occasion de cette séance pour appeler solennellement l'Etat à assumer les siennes.

Je veux remercier aussi Mme Olga TROSTIANSKY pour son engagement très patient et très efficace et je vous assure de la détermination de notre municipalité à tout faire pour garantir une vie collective plus humaine et plus solidaire.

Je vous remercie.

Nous avons un débat organisé sur ce thème, comme la conférence d'organisation l'a souhaité. C'est pendant cette discussion générale que nous examinons aussi les vœux.

Je donne d'abord la parole à M. Patrick BLOCHE.

M. Patrick BLOCHE. - Merci.

Monsieur le Président, mes chers collègues, la question que nous abordons aujourd'hui est une question aussi grave que fondamentale. La réponse que l'on y apporte dit ce qu'est notre société, ce que sont nos valeurs et notre ambition collective.

Cette question est simple : pouvons-nous laisser des personnes à la rue ? A cette question, il n'y a qu'une réponse possible, elle est catégorique ; cette réponse est : non.

Non, nous ne pouvons pas laisser des femmes et leurs enfants, des adultes vieillissants, des personnes désocialisées, d'autres en souffrance psychique, des jeunes en errance, des migrants majeurs et mineurs ou encore des demandeurs d'asile dormir dans la rue en tentant de survivre avec le minimum. Non, cela, Paris ne peut l'accepter !

Ce non catégorique de Paris que vous exprimez avec force et conviction, Monsieur le Président, comme Mme Olga TROSTIANSKY, est pourtant bien solitaire quand la règle du moins en moins guide, hélas, les choix du Gouvernement. Il arrive toujours un moment où les choses doivent être dites clairement.

Il y a dans notre pays deux visions de la société qui s'affrontent : une vision où la solidarité est une priorité ; c'est le premier poste budgétaire de la collectivité parisienne, et une autre où la solidarité n'est finalement que l'accompagnement compassionnel et résigné de la souffrance sociale.

Prendre conscience de ces deux visions, c'est simplement prendre connaissance des faits.

Depuis quelques mois, nous assistons de manière incontestable à un désengagement terrible et dangereux de l'Etat du domaine de l'aide aux personnes sans-abri et mal logées.

Ainsi, la diminution draconienne des moyens alloués aux associations accueillant des sans-abri et au S.A.M.U. social conduit à une perte nette de 5.000 places d'hébergement d'urgence sur toute l'Île-de-France, et ce, alors même qu'un besoin supplémentaire est estimé à 13.500 places.

De même, la politique du logement d'abord, présentée par le Gouvernement comme la solution pérenne à l'hébergement d'urgence est un slogan réellement démagogique qui oublie simplement que faire du logement sans l'accompagnement social pour y accéder n'est qu'un exercice comptable qui ignore la réalité du terrain et la souffrance des personnes.

Enfin, la baisse de 35 % des budgets alloués aux associations d'aide alimentaire est, sans aucun doute, la traduction la plus terrible de ce qui se joue aujourd'hui. Nourrir celui qui a faim, je dirai même nourrir celui qui a faim en respectant sa dignité, n'est-ce pas, dans nos sociétés d'abondance, une exigence morale à laquelle on ne peut se dérober ? Comment le Gouvernement peut-il à ce point l'ignorer ?

Si les crédits s'en vont, l'urgence, elle, demeure. Paris entend assumer, non pas sa responsabilité, elle est celle de l'Etat, mais bien son devoir. Paris est ainsi mobilisé tout le temps et sur tous les fronts.

La mission est de taille, car le spectre de l'urgence est très large. Ceux qui n'ont en tête que l'image d'une personne sans domicile fixe, nécessairement un homme de 50 ans désocialisé après une perte d'emploi, sont très loin des réalités du terrain.

Comme beaucoup de maires d'arrondissement et d'élus agissant au plus près de ces questions, j'en connais les difficultés. Pour autant, loin de fuir devant cette réalité, nous l'assumons.

A ce titre, je veux revenir sur les propos qui ont été tenus par le maire du 15e arrondissement lors de la fermeture et du déménagement provisoire du centre d'hébergement d'urgence Yves Garel, situé boulevard Richard-Lenoir.

Usant de la provocation, M. GOUJON a déclaré : "Vous ne voulez plus accueillir sur votre territoire des personnes en situation de grande exclusion, vous voulez vous en débarrasser". La réalité s'avère bien différente.

Le déménagement provisoire du C.H.U. Yves Garel dans le 15e arrondissement était nécessaire, car respecter la dignité humaine signifie accueillir les hommes et les femmes dans des conditions dignes, ce qui n'était plus le cas.

Ce déménagement est provisoire, j'insiste, et depuis plus d'un mois, une partie des femmes qui étaient hébergées au centre Yves Garel vivent dans un centre d'hébergement et de stabilisation situé dans le 11e arrondissement, au 52 rue Servan, et demain, à nouveau, toujours dans le 11e arrondissement, grâce à la réhabilitation d'un ancien hôtel meublé acquis par la Ville de Paris, un nouveau C.H.U. ouvrira et des hommes sans domicile fixe, orientés en urgence par le S.A.M.U. social, pourront échapper à la rue.

Vivre à la rue, certains savent le caractère insupportable, inacceptable de cette réalité, et la combattent chaque jour, chaque nuit ; il s'agit des bénévoles et des professionnels qui sillonnent les rues pour aller au-devant des personnes sans domicile fixe.

Ces équipes de rue, ces maraudes, ne bénéficient souvent d'aucun soutien de l'Etat, et pourtant, sans elles, comment établir un contact, une relation de confiance, avec les personnes à la rue, comment entamer avec elles un travail de réinsertion sociale ?

Grâce à ces bénévoles, l'hiver dernier, la mairie du 11e, comme d'autres mairies d'arrondissement, a ouvert dans le cadre du Plan grand froid une salle municipale.

Néanmoins, ces bénévoles ne peuvent pas tout face à des situations d'urgence qui, nécessairement, parfois, les dépassent. C'est pourquoi nous nous sommes acharnés pour obtenir, non sans mal de l'Etat, le financement de deux postes de travailleurs sociaux destinés à renforcer l'association Charonne, et pour que cela se fasse, il a fallu, une nouvelle fois, que la Ville de Paris apporte une contribution équivalente.

Ces actions, Monsieur le Président, chers collègues, illustrent de la manière la plus concrète qui soit ce qu'est la mobilisation continue de la collectivité parisienne. Pour autant, seule, elle ne pourra faire face longtemps à une situation d'urgence qui réclame une solidarité nationale pour qu'enfin, les moyens soient à la hauteur de l'idée de société que nous entendons défendre.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci.

Monsieur DUTREY, vous avez la parole.

M. René DUTREY. - Merci, Monsieur le Président.

Selon le collectif "Les Morts de la Rue", 50 personnes sont mortes dans la rue à Paris depuis le début de l'année, victimes de l'absence de prise en charge des pouvoirs publics.

Face à ces morts, le Secrétaire d'Etat au logement continue de marteler sa nouvelle orientation : le logement d'abord.

Que penser d'un tel cynisme ?

D'un côté, le Gouvernement saborde les crédits de l'aide à la pierre, empêchant tout effort à la hauteur des enjeux en matière de création de logements sociaux et, de l'autre, il ferme des places d'hébergement, tout en continuant à communiquer sur le logement d'abord.

Mes chers collègues, avant d'aller plus loin dans mon intervention, je vous le dis, pour pouvoir espérer avancer sur ce sujet du "sans-abrisme", alléger les souffrances de ces dizaines de milliers de sans-abri, je ne vois qu'une seule solution : lors des prochaines échéances électorales, il faut sortir ce Gouvernement !

Si ce n'était le cas, on peut prédire sans problème que la situation dans la capitale ne cesserait de se dégrader.

Alors, rêvons ! Rêvons à une majorité de gauche qui accède au pouvoir lors des prochaines élections, à une majorité de gauche qui ne se contentera pas de rétablir l'ensemble des places d'hébergement supprimées, car cela ne suffira pas à résoudre le problème auquel nous faisons face, mais une majorité qui saura réinventer les politiques publiques en matière d'hébergement d'urgence pour être à la hauteur des enjeux qui sont aujourd'hui les nôtres. Le chantier est immense.

Premièrement, il est évident que les places d'hébergement sont insuffisantes et que leur répartition sur le territoire reste absolument inégale. Ouvrir des places d'hébergement demande des moyens qu'un gouvernement de gauche devrait mettre sans hésiter. Avec un pilotage métropolitain, ces centres doivent être rapidement réalisés et se substituer à l'hébergement hôtelier, car celui-ci coûte énormément à la collectivité : 20 millions d'euros par an, près de 20 millions d'euros par an pour de très mauvaises conditions de vie pour les familles. Qui pourrait vivre un an avec ses enfants dans une chambre d'hôtel ?

Deuxièmement, les centres d'hébergement d'urgence continuent d'accueillir des populations qui n'ont normalement rien à y faire. C'est le cas des migrants, des demandeurs d'asile qui se trouvent contraints de se rabattre sur ces hébergements par manque de place en C.A.D.A. Parmi eux, il y a les réfugiés, en attente de l'avis de l'O.F.P.R.A., mais aussi toute une population de sans-papiers présente sur le territoire depuis de longues années et qui attend une hypothétique régularisation.

Pour les premiers, les réfugiés, la création de places en C.A.D.A. est nécessaire. Pour les seconds, un changement de gouvernement devrait permettre de faire évoluer les lois sur l'immigration et permettre à cette population de sortir enfin de la clandestinité. Les centres d'urgence accueillent aussi de nombreuses personnes qui ont tout simplement rejoint la capitale pour travailler et qui ne trouvent pas de logement. Sans ami, sans entourage familial, leur situation peut rapidement basculer et ces personnes se voient contraintes, sans autre solution, de rejoindre ces centres.

Une ville comme Paris a besoin de lieux d'accueil souples et simples, pour des personnes n'ayant pas forcément besoin d'accompagnement social. Historiquement, ce sont les hôtels meublés, les pensions de famille qui jouaient ce rôle. Leur forte diminution oblige toute une population à se rabattre sur les centres d'urgence. Rétablir une offre d'hébergement souple et pas chère est un enjeu important si nous souhaitons réellement répondre aux besoins.

Troisièmement, il nous faudrait innover en assumant, par exemple, que toutes les personnes à la rue souhaitent améliorer leurs conditions de vie, oui, mais pas obligatoirement se réinsérer par le travail. C'est le cas bien souvent de celui qu'on appelle le clochard parisien. C'est aussi le cas de toute une population beaucoup plus jeune, que l'on trouve dans les squats ou dans la rue, que l'on peut qualifier sur le modèle anglais de "travellers". Ces choix de vie doivent être respectés. L'objectif des pouvoirs publics dans ces cas ne doit pas être de réinsérer ces personnes de force, bien sûr, mais d'améliorer leurs conditions de vie dans le respect de leurs libertés individuelles.

Une expérience originale est par exemple actuellement menée au Danemark : les "freak houses for freak people", des maisons atypiques pour existence atypique. Ces initiatives visent des personnes ne souhaitant pas vivre seules et qui éprouvent des difficultés à vivre dans un foyer ou encore qui vivent dans un centre de transition depuis de trop longues années. Ce sont de petites habitations, avec des pièces communes et un animateur social, qui apporte un soutien pratique. Les projets rassemblent une dizaine d'habitations et se développent actuellement au Danemark.

Enfin, les plans d'action publique que mettra en place un gouvernement de gauche, s'il accédait au pouvoir, ne devront plus viser à gérer le "sans-abrisme", mais bien de loger l'ensemble des SDF. En Europe aujourd'hui, il existe trois types de politiques publiques en matière de "sans-abrisme" : la criminalisation des SDF, que l'on trouve principalement comme politique unique dans les pays de l'Est ; la prise en charge totale par les pouvoirs publics, principalement dans les pays nordiques ; et enfin les politiques mixtes en Angleterre, Italie, France, où politiques de criminalisation et de prise en charge cohabitent.

Il semble que nous aurions intérêt à prendre exemple sur nos voisins nordiques, qui ont mis en place des plans visant à loger correctement l'ensemble de la population de SDF. Après un recensement précis des sans-abri, un plan global doté de moyens et d'échéances est mis en place sous l'impulsion de l'état par les collectivités.

Je le disais au début de mon intervention : 50 morts depuis janvier parmi les personnes à la rue ; 50 morts qui pourtant n'entraînent pas un scandale suffisant pour qu'enfin, des moyens soient débloqués pour mettre un terme à ce drame humain. Y aurait-il des vies qui vaudraient moins que d'autres ? Si nous voulons que la chose publique garde du sens auprès de nos concitoyens, nous devons prouver que le politique peut changer la vie et mettre un terme au "sans-abrisme" dans nos villes qui concentrent tant de richesses.

Ce sera bien l'enjeu des échéances à venir.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci.

Monsieur Ian BROSSAT, vous avez la parole.

M. Ian BROSSAT. - Merci, Monsieur le Président.

Chers collègues, depuis plusieurs mois - cela a été dit à l'instant - il faudrait être aveugle pour ne pas remarquer dans les rues de Paris des personnes sans-abri de plus en plus nombreuses. La situation est terrible - on le sait - et se dégrade encore.

En 2010, par rapport à 2006, on a compté en France deux fois plus de décès dans la rue de personnes sans domicile fixe, alors qu'en 2006, justement, je vous le rappelle, M. Nicolas SARKOZY promettait - je cite - "je veux, si je suis élu Président de la République, que d'ici à deux ans, plus personne ne soit obligé de dormir sur le trottoir et d'y mourir de froid." Et il ajoutait : "le droit à l'hébergement, c'est une obligation humaine".

Entre ces belles paroles, prononcées avec force trémolo dans la voix, et la réalité constatée tous les jours, il y a un monde. Le bilan est effrayant. Il s'explique par le chômage et la crise du logement, contre lesquels le Gouvernement ne fait rien ; il s'explique par la politique de la droite : il suffit de jeter un coup d'œil sur la situation du S.A.M.U. social pour s'en convaincre, car la crise que traverse le S.A.M.U. social est sans précédent. Une crise de moyens, puisque le Gouvernement ampute de 25 % les financements consacrés à l'hébergement hôtelier : 5.000 nuitées de moins, dont 3.500 à Paris, alors que tous les hébergements sont déjà saturés et qu'il manque 13.000 places d'accueil en Ile-de-France.

Bridé par un Gouvernement qui se moque de l'urgence humanitaire, le S.A.M.U. social est débordé par l'afflux grandissant de personnes sans-abri, mais aussi de familles. Aujourd'hui, seulement 35 % des demandes via le 115 sont honorées. Sans compter que cette crise de moyens en cache une autre : la crise des personnels. De grève en grève, l'exaspération des travailleurs sociaux du S.A.M.U. social, eux-mêmes recrutés sur des contrats précaires et mal rémunérés, est palpable. Comment ne pas comprendre la frustration légitime de ces personnels, lorsque le Gouvernement n'a de cesse de les empêcher d'accomplir leurs difficiles missions ?

Moins de moyens, aucune considération : la preuve d'un incroyable mépris pour les plus démunis et pour ceux qui les prennent en charge. Ce Gouvernement est coupable d'indifférence et de négligence. A la crise économique, à la crise sociale, il ajoute la crise humanitaire. Et pourtant, cet hiver, nous pouvons déjà le prédire, quand les morts se compteront par dizaines, un ministre, plusieurs ministres, voire un Président de la République, viendront protester de leur bonne conscience, évoquer le drame de la rue, évoquer les mesures d'urgence à prendre. Un mensonge, une comédie, une de plus.

Et puisqu'à droite, vous êtes si friands de comparaison internationale : comparons. Vous appelez cela du "benchmarking", je crois. Alors, faisons un peu de "benchmarking". L'Allemagne, par exemple, organise bien mieux que nous l'accueil des sans-abri. Outre-Rhin, des missions réparties dans toutes les gares du pays, épaulées par les communes, la Deutsche Bahn, font un travail remarquable et évitent à nos voisins de compter plus de 15 morts de froid par an, 20 fois moins qu'en France. Ce chiffre est une preuve ; ce chiffre est une accusation ; ce chiffre est une honte pour notre pays.

Mais ce n'est pas fini, car dans l'ignominie, le Gouvernement va plus loin encore. Après l'indifférence, la traque, la chasse, car c'est tout l'objet de la dernière trouvaille de M. Claude GUÉANT, qui au moment de fustiger - je cite - "la délinquance roumaine", annonce un arrêté anti-mendicité sur les Champs-Élysées : dégager les trottoirs qui mènent au Fouquet's.

A défaut de vaincre la pauvreté, on s'attaque aux pauvres. Certes, les Parisiens ne seront pas surpris de ce genre d'attitudes. Ils n'oublient pas les mots du maire du 15^e arrondissement, M. Philippe GOUJON, qui, en juillet, qualifiait les sans-abri de nuisances. Et comme cela ne vous suffit pas, vous nous gratifiez aujourd'hui d'un vœu qui vise à obtenir l'extension de l'arrêté anti-mendicité à l'ensemble des lieux touristiques du 16^e arrondissement. Décidément, dans la course à la bêtise et à l'ignominie, vous nous surprenez toujours.

Dans ce contexte, à la fois surréaliste et consternant, je veux saluer la subvention exceptionnelle de 300.000 euros accordés au S.A.M.U. social par notre Département, parce que nous n'aurons pas votre cynisme, parce que nous vous laissons le monopole du mépris.

Le groupe Communiste et élu du Parti de Gauche - vous l'aurez compris - est très inquiet de la situation de l'hébergement d'urgence à Paris, mais une seule chose nous rassure : la majorité à laquelle nous appartenons ne baisse pas les bras. Elle refuse d'abandonner purement et simplement la partie, comme l'Europe, qui vient d'annihiler son programme d'aide alimentaire ; comme le Gouvernement, qui réduit de 30 % les crédits dédiés aux associations qui s'en occupent ; comme le Gouvernement - encore lui - qui, je l'ai appris avant-hier, a supprimé la subvention du secours populaire destinée à l'achat de colis destinés aux bébés ; comme l'U.M.P. parisienne, qui n'aime pas les pauvres et qui trouve que la misère est une nuisance.

Décidément, nous n'avons rien en commun avec vous et c'est tout en notre honneur. Et quand je vois votre visage ce matin, en face, à l'autre bout de cet hémicycle, je me dis que d'une certaine manière, les victimes de votre politique tiennent leur revanche et c'est très bien comme cela.

M. LE PRÉSIDENT. - Monsieur ROGER, vous avez la parole.

M. Vincent ROGER. - Monsieur le Président, chers collègues, aborder l'hébergement d'urgence, lors d'un débat public, doit nous inviter à de la retenue et à de la gravité, tant ce sujet est au cœur d'une des valeurs fondatrices de notre République : la fraternité.

Il s'agit en effet d'évoquer la solidarité élémentaire que nous devons collectivement à ceux qui souffrent le plus, à ceux d'entre nous qui sont délaissés dans un monde de plus en plus impitoyable, à ces multi-accidentés de la vie aux nombreuses difficultés qui, au quotidien, outre la pauvreté, sont souvent confrontés à des polyopathologies, à l'addiction, à la violence, à l'abandon social et à la solitude.

Pour leur venir en aide, l'ensemble des acteurs publics et associatifs concernés doivent faire preuve de responsabilité, de sens de l'équipe et d'adaptabilité.

De responsabilité, parce qu'elle doit être au cœur de nos décisions, autant sociales que budgétaires.

Du sens de l'équipe, parce qu'entre tous les acteurs sociaux, les chasses gardées ne devraient pas exister, l'esprit de boutique du social devrait être banni, la rétention d'information ne devrait laisser place qu'à la concertation permanente.

D'adaptabilité parce que les publics concernés évoluent, ils ne sont pas toujours identiques. Les politiques publiques en ce domaine se doivent être aussi imaginatives que pragmatiques.

De même pour les élus que nous sommes, l'aide aux personnes qui se trouvent dans le plus grand dénuement et la précarité la plus inacceptable devrait nous mener à dépasser les clivages, à rejeter tout manichéisme et à éviter au sein de l'agora à rejouer "La guerre des boutons", du type : "Plus social que moi, tu meurs".

A la lecture de votre communication, on aura bien compris que telle n'est pas votre approche de ce débat, puisque vous avez choisi un ton inutilement polémiste. Quant à vos affirmations, certaines sont mensongères et beaucoup relèvent de l'exagération.

Vous avez décidé d'instrumentaliser l'hébergement d'urgence à des fins politiciennes, vous avez également fait le choix d'instrumentaliser le S.A.M.U. social et la démission, non encore effective d'ailleurs, de M. EMMANUELLI.

A propos de ce dernier, vous lui rendez hommage, Monsieur le Président, pour le dévouement qui a été le sien durant 18 ans à la tête de cette institution qu'il avait lui-même fondée avec le soutien de M. Jacques CHIRAC.

Je m'associe à votre hommage, tant M. Xavier EMMANUELLI est un homme de qualité, un humaniste et un acteur engagé et exigeant de l'urgence sociale. Je ne nie d'ailleurs absolument pas que sa vision actuelle de l'aide d'urgence l'oppose à l'État sur un point sur lequel je reviendrai dans un instant.

Mais, Monsieur le Président, si vous vouliez m'accompagner sur le chemin de l'honnêteté, le seul qui vaille, me semble-t-il, lorsque l'on parle de ces sujets, c'est d'admettre avec moi que M. Xavier EMMANUELLI renvoie la Ville et l'État dos à dos.

Dans son interview en date du 20 juillet dernier, il déclarait dans les colonnes de "Charlie Hebdo" : "L'urgence sociale, personne n'y croit, cela appartient aux petits hommes gris, comme disait Nietzsche, les technos, les mecs qui pensent structure, budget et pas soucieux de l'autre. C'est comme dans le dessin animé de "Tex Avery", tout le monde se refille le bâton de la dynamite avant qu'il pète. On est dans : "C'est pas moi, c'est toi. C'est du ressort de l'État. Non, c'est celui de la mairie." Ils se tirent dans les pattes, ils n'ont pas les mêmes objectifs. C'est à celui qui ne paiera pas ou, au contraire, qui se dira le plus généreux."

Nous ne sommes pas obligés, Monsieur le Président, de partager cette analyse à 100 %. Elle est sans doute excessive, comme le sont souvent celles de ceux qui parlent avec leur cœur et leurs tripes, celles des hommes de terrain qui ne peuvent plus supporter tant de détresse humaine.

Ce constat doit cependant avec force nous interpeller. Il doit encourager chacun des acteurs à se mettre autour d'une table, notamment dans le cadre de la préparation de la nouvelle convention pour établir le S.A.M.U. social de demain.

Il est enfin la preuve que, dans le débat actuel, vous, pas plus que les pouvoirs publics, ne pouvez vous revendiquer de la pensée du fondateur du S.A.M.U. social et qu'en conséquence vous ne pouvez absolument pas bâtir votre argumentation sur ses prises de position et ses décisions.

D'autant que, sur la question du S.A.M.U. social en général et de son financement en particulier, la Ville de Paris devrait faire preuve de modestie.

La subvention de 300.000 euros que vous nous proposez ce matin et que nous voterons ne peut faire oublier la réalité.

Dois-je vous rappeler, Monsieur le Président, que la participation de l'État est 17 fois supérieure à celle de la Ville, alors que, en termes de droit statutaire de ce groupement d'intérêt public, le Département et la Ville de Paris détiennent 40 %, contre 22,5 % à l'État ?

Dois-je vous rafraîchir la mémoire en vous signalant que la participation de l'État a augmenté de 48 % en cinq ans ?

Dois-je vous rappeler que la part du financement par l'État des nuitées hôtelières est passée de 37 millions d'euros en 2007 à 44 millions d'euros en 2011 ?

Je ne pense pas vous apprendre non plus que le budget d'ensemble du S.A.M.U. social a progressé de 94 % entre 2007 et 2010.

Voilà la réalité. Elle est sans doute perfectible, mais elle ne mérite ni l'opprobre ni les attaques excessives dont vous vous faites, ce matin, le porte-parole.

Quant à la polémique que vous souhaitez créer en déclarant la fermeture de 4.500 places en 2011, elle pourrait sans doute être évitée. D'abord, parce qu'il ne s'agit pas de la suppression de moyens, mais de leur réorientation. Ensuite, parce qu'une majorité des professionnels de l'hébergement s'accorde à penser que les nuitées ne peuvent constituer l'unique réponse, en matière d'hébergement d'urgence.

C'est d'ailleurs là une divergence de fond que l'on peut avoir avec M. Xavier EMMANUELLI. Ces nuitées constituent une réponse pour les publics très désocialisés, elles ne peuvent être une réponse pour d'autres.

La durée moyenne d'hébergement est de 18 mois, ce n'est pas acceptable. Une famille est même restée, Monsieur le Président, 11 ans dans un hôtel ! Est-ce admissible ?

Ces nuitées ne sont pas adaptées à de nouveaux publics qui ont émergé et auxquels nous devons apporter une réponse appropriée, comme les travailleurs pauvres ou les femmes victimes de violences conjugales.

C'est dans cette logique que M. Benoist APPARU a proposé que 4.500 places d'hébergement soient autant d'accès au logement. Cette volonté politique devrait s'articuler autour de trois principaux axes :

- Premièrement, par l'intermédiation locative dans le cadre de "Solibail" grâce à la mobilisation de 18 associations et des pouvoirs publics, 1.500 logements permettront d'accueillir 4.500 personnes ;

- Deuxièmement, par la multiplication des lieux collectifs, de type pension de famille, avec des studios et F2 ;

- Troisièmement, par la reconquête du contingent préfectoral "via" des conventions d'unité sociale, proposant que 15 % de ce contingent soient accordés à des dossiers DALO.

Tous les départements de l'Ile-de-France sont sur le principe d'accord, à l'exception d'un seul : Paris.

Monsieur le Président, il faudra que vous nous expliquiez pourquoi M. MANO, votre adjoint en charge du dossier, a refusé cette proposition.

Plutôt que d'y répondre, vous préférerez sans doute rester dans le jeu de la polémique, en indiquant qu'il manque 13.000 places en Ile-de-France, prévues par le Plan régional d'accueil d'hébergement et d'insertion.

Votre interprétation est assez fallacieuse, puisque vous oubliez d'une part que le nombre de places d'accueil en Ile-de-France a cru de 65 % en cinq ans et, d'autre part, que ce plan a été décidé il y a deux ans pour une durée de cinq ans. Nous sommes à mi-parcours de son exécution.

Vous ne pouvez donc en dresser un bilan définitif. Ce chiffre de 13.000 places est une estimation des associations et non de la Préfecture. Il n'a jamais été prétendu par les services de l'État qu'il fallait créer 13.000 places supplémentaires en Ile-de-France, d'autant plus que, tout en souhaitant des places supplémentaires, ces mêmes associations demandent aux services préfectoraux des solutions plus pérennes.

C'est exactement dans ce sens que le Gouvernement de M. François FILLON inscrit son action, en alliant continuité dans les moyens et recherche de solutions plus humaines et davantage en adéquation avec les attentes réelles des personnes concernées.

Alors que l'État s'impose une réduction des dépenses de fonctionnement de 10 % sur trois ans, pour répondre à l'impératif enjeu de la baisse des déficits publics, le plafond des dépenses engagées par l'État au titre du programme "177" restera inchangé.

Ainsi, l'engagement de l'État, qui a permis d'augmenter en continu le nombre de places d'hébergement de plus de 28 % en cinq ans sera maintenu.

En parallèle, l'objectif du logement d'abord permettra d'élargir le champ des solutions pour répondre aux besoins des plus démunis. La création d'un fonds d'accompagnement vers et dans le logement y contribuera. Le lancement en 2008 du chantier national prioritaire sur le logement illustre cette ambition.

Monsieur le Président, si vous faites le choix de l'honnêteté, vous ne pouvez pas dire que rien n'a été fait en matière d'hébergement d'urgence depuis cinq ans.

Monsieur le Président, je sais bien que les mois qui s'annoncent seront l'objet de toutes les surenchères, qu'elles soient verbales ou financières. Vous n'êtes pas obligé de céder à cette tentation.

Les hommes et les femmes victimes de la très grande pauvreté attendent des élus qu'ils fassent preuve, pour leur venir en aide, de modestie mais aussi d'audace. Alors, Monsieur le Président, par décence vis-à-vis d'eux, évitons les polémiques, mettons-nous au travail, faites que les services de la Ville travaillent de concert avec ceux de l'État notamment dans le cas du S.A.M.U. social. Il en va d'une certaine conception de la dignité humaine.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT. - En vous remerciant pour vos leçons d'honnêteté, on peut débattre, on peut se contredire, franchement, je ne sais pas si c'est le bon thème, mais faites comme vous le sentez.

La parole est à Mme Catherine BRUNO.

Mme Catherine BRUNO. - Les mots prononcés par M. Xavier EMMANUELLI en quittant la présidence du S.A.M.U. social de Paris en juillet dernier et qu'à rappelés mon collègue M. Vincent ROGER, n'ont jamais eu autant d'échos qu'aujourd'hui, Monsieur le Président, alors que vous tirez à boulets rouges sur le supposé travail de sape de l'État d'une part, tout en flattant la générosité du Département d'autre part.

On est dans le "c'est pas moi, c'est toi. C'est du ressort de l'État, non, c'est celui de la Mairie !". Si Paris concentre effectivement la majorité des places d'hébergement de la région parisienne, force est de constater que cette performance est aussi un legs. Sur les 8.500 places recensées en 2010, 950 places pérennes en centres d'hébergement et 750 places en maison relais ont été financées sur la période 2001-2009. Le reste relevant donc d'une certaine antériorité comme en témoigne le bleu budgétaire 2010.

Le contrat de mandature 2001 s'engageait, dans le même temps, à la réalisation de 500 places d'hébergement annuelles, les résultats sont pourtant bien inférieurs. La bataille des chiffres n'a donc pas de raison d'être quand c'est l'humain qui prédomine. Sur un point cependant, nous ne divergeons pas : le logement en intermédiation locative, selon une stratégie dite du logement d'abord, ne saurait être la réponse adéquate à l'urgence et à la détresse que rencontrent les publics concernés, pas plus qu'à la suppression de 4.500 places en hébergement hôtelier.

Le critère quantitatif ne semble pas des plus pertinents au regard de la précarité d'où notre étonnement, Monsieur le Président, face à votre volonté de retenir ce dit critère lorsque vous proposez d'orienter les efforts en matière d'hébergement d'urgence vers les départements ne remplissant pas les objectifs de la loi SRU en matière de logement social. L'un n'est pas substitutif de l'autre. De bonnes performances en matière de logement social ne sauraient dispenser de l'exigence de répondre aux situations d'urgence.

Quant à l'humanisation des centres d'hébergement, il est tout à fait remarquable que la Ville prévoit de lui consacrer 18 millions d'euros d'ici 2014, s'inscrivant de la sorte dans la droite ligne de l'action gouvernementale alors même que l'État vient notamment d'investir 1,2 million d'euros pour le seul projet du centre d'hébergement et de stabilisation "Valgiros" dans le 15^e arrondissement, s'engageant de plus à soutenir son fonctionnement à hauteur de 300.000 euros par an.

Mais le secours aux plus dépourvus ne s'arrête pas là. Et vos inquiétudes concernant l'aide alimentaire ne peuvent que faire consensus alors même que l'Europe a reporté sine die les négociations relatives au programme européen d'aide aux plus démunis qui permet de distribuer chaque année 440.000 tonnes d'aide alimentaire dans une vingtaine d'États, risquant par là d'affamer près de 18 millions d'Européens. Là encore, la règle du "c'est pas moi, c'est toi" fait des ravages, tandis que la Cour européenne de justice a estimé que le programme prétendument dénaturé relevait désormais de la politique sociale et, partant, de la compétence des budgets nationaux.

Dans ce jeu de ballons prisonniers où chacun se renvoie les responsabilités, il reste une constante, la remarquable tâche accomplie par les salariés du S.A.M.U. social dont les conditions de travail doivent, il est vrai, être améliorées à travers une revalorisation de leur profession, mais aussi des gains d'efficience en termes de fonctionnement. À ce titre le 115 pourrait notamment s'inspirer du centre opérationnel inauguré récemment par la B.S.P.P. afin de garantir l'application du principe légal d'accueil inconditionnel et de continuité de la prise en charge, en réduisant les temps d'attente des usagers, et en recentrant l'accueil sur les primo arrivants, grâce notamment à des moyens technologiques et informatiques accrus.

L'année 2010 a été particulièrement marquée par une saturation des appels téléphoniques au 115 tandis que le rapport d'activité du S.A.M.U. social de Paris fait état d'une obligation pour les usagers de composer 9, voire 10 fois consécutives le numéro d'urgence avant d'obtenir satisfaction.

Le respect de la norme de réduction des dépenses publiques ne saurait supplanter le facteur humain, et le nécessaire secours aux plus démunis. Sur ce postulat, nulle dissension possible, reste cependant la tentation d'arguer d'un désengagement de l'État et d'en appeler à une métropolisation synonyme d'un appel d'air vers les autres départements franciliens. C'est une fois encore la patate chaude qui brûle les doigts... S'il faut mutualiser les coûts et les places disponibles de même que coordonner le suivi social sur chaque territoire, il faut également que chaque acteur de la politique sociale assume le rôle qui est le sien.

Avant de conclure, je voudrais saluer le travail admirable des travailleurs sociaux et des nombreux bénévoles qui, sans relâche, essaient d'humaniser, d'adoucir la vie des plus démunis de notre société, ceux qui n'ont pas de toit et se retrouvent à la rue dans des conditions de grande détresse.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci, Madame.

La parole est à M. Rémi FÉRAUD.

M. Rémi FÉRAUD. - Monsieur le Président, chers collègues, si nous présentons aujourd'hui cette communication sur l'hébergement d'urgence, c'est que la situation est dramatique et que nous sommes profondément inquiets pour les mois à venir.

Comme le dénonçait encore le président de l'Uniopss il y a quelques jours, les secteurs de l'hébergement d'urgence se trouvent dans une situation qui n'est plus tolérable. Et M. ROGER nous demandait d'aborder ce sujet avec gravité et retenue, nous l'abordons avec gravité mais nous pensons qu'il mérite une parole politique forte car ce qui est intolérable aujourd'hui ne pourra évidemment que s'accroître avec l'arrivée de l'hiver si l'État poursuit son désengagement.

En mai dernier, le Secrétaire d'État au logement annonçait au S.A.M.U. social que le budget attribué en 2011 pour l'hébergement en hôtel des familles serait revu à la baisse. Il expliquait ce désengagement par la mise en œuvre d'un nouveau principe : le logement d'abord alors même que l'État diminue ses crédits d'investissements affectés au logement social à Paris.

Comment ne pas s'indigner de ce cynisme ? Nous devons dénoncer sans relâche le refus de l'État d'assumer son obligation légale d'accueillir inconditionnellement toute personne sans solution d'hébergement et nous devons le dire avec force aujourd'hui alors qu'il en est encore temps, car cet hiver il sera malheureusement trop tard. Cette année 2011, ce sont bien 4.500 places comme vous l'avez dit, Monsieur le Président, qui ont été fermées entraînant dès cet été un engorgement des hôpitaux faute de place disponible, 100 familles ont demandé aux urgences de leur offrir un toit entre la mi-mai et le début du mois de juillet. Et nous voyons dans chacun de nos arrondissements combien sont nombreux les sans abri, que ni les pouvoirs publics ni les associations ne parviennent plus à prendre en charge ni à héberger.

Aujourd'hui, après une forte mobilisation des élus de gauche des collectivités franciliennes, Paris en tête, et des associations, l'État ne réagit toujours pas et continue de mépriser une réalité indigne de notre pays.

Face à cette inertie, je tiens au nom du groupe socialiste, radical de gauche et apparentés à proclamer ici notre solidarité avec le mouvement des travailleurs de l'urgence sociale, par un vœu qui demande à l'État notamment de rétablir le plus rapidement possible les crédits nécessaires au bon fonctionnement du S.A.M.U. social et de garantir l'accueil inconditionnel des personnes à la rue. Si notre Ville réaffirme son soutien envers les plus démunis en allouant au S.A.M.U. social une subvention exceptionnelle de 300.000 euros, elle ne pourra pas toujours se substituer à l'État. Quand l'essentiel est en jeu, le Gouvernement doit assumer ses responsabilités, tout comme la Ville de Paris répond aux siennes.

Notre mobilisation en faveur de l'hébergement d'urgence est effectivement sans précédent, et Paris concentre aujourd'hui sur son territoire plus de la moitié des structures d'hébergement d'urgence de l'ensemble de la Région. Ainsi, Paris accueille aussi un nombre croissant de personnes en situation de grande précarité, vivant à la rue, confrontée au mal logement, personnes isolées très désocialisées et rencontrant parfois de lourds problèmes psychiatriques non pris en charge, publics jeunes en errance, migrants demandeurs d'asile non pris en charge faute de place dans les centres spécialisés, mineurs étrangers isolés.

Plus de 7.000 familles sont prises en charge à l'hôtel à Paris, dont 1.000 sont à la charge de notre Département au titre de l'aide sociale à l'enfance.

Nous demandons que les efforts de solidarité soient accrus mais aussi mieux partagés dans la métropole, et cohérents, car quand nous voyons le démantèlement de campements accueillant des populations roms dans le Département de Seine-Saint-Denis qui se reconstituent immédiatement sur les bords du périphérique ou dans nos arrondissement parisiens, nous ne pouvons que dénoncer l'incohérence et l'inhumanité de cette politique.

Pour conclure, je dirai aujourd'hui qu'il est d'abord urgent que l'État revienne sur ses choix en rétablissant les crédits du S.A.M.U. social avant l'hiver et ensuite, il est essentiel que le Gouvernement se donne les moyens pour que personne ne soit contraint de rester à la rue faute d'hébergement, et donc qu'il s'investisse davantage aux côtés des associations.

Notre Municipalité, j'en suis sûr, continuera pour sa part d'y participer activement, au-delà même de ses compétences légales.

Merci.

M. LE PRÉSIDENT. - Pour répondre à tous les orateurs, que je remercie, je donne la parole à Mme Olga TROSTIANSKY.

Mme Olga TROSTIANSKY, vice-présidente, au nom de la 6e Commission. - Monsieur le Président, c'est une véritable crise humanitaire qui ne cesse de se déployer depuis avril, et qui laisse présager un hiver particulièrement difficile pour les sans-abri. MM. BLOCHE et FÉRAUD ont évoqué la présence de sans-abri livrés à eux-mêmes dans les parcs et jardins, sous les métros aériens, le long du périphérique ou encore dans les bois.

C'est aussi cela, la réalité de cette crise sans précédent dont le Gouvernement s'est rendu seul responsable. Et je voulais dire aux élus de l'U.M.P. que c'est la loi qui fixe les compétences de l'État en la matière.

Face à l'exaspération légitime des riverains, qui font souvent preuve de beaucoup de solidarité, il est de notre devoir d'apporter des réponses humaines.

Certains ont parlé du logement d'abord. Nous y adhérons s'il s'agit de sortir de la rue et de s'insérer. Nous l'avons prouvé en créant "Louez solidaire" en 2007. Mais depuis les annonces du Secrétaire d'État au logement en avril dernier, aucun logement n'a compensé les places supprimées à Paris.

Monsieur ROGER, Madame BRUNO, passer de la rue au logement. Les maires de l'opposition parisienne en sont-ils eux-mêmes convaincus ? Je me pose la question car dans son Conseil d'arrondissement, le maire du 15e arrondissement a voté contre le projet de l'association "coup de main", qui consiste à loger des familles roms.

Je voulais vous dire que je soutiens le vœu présenté par M. Pascal CHERKI, du groupe socialiste, qui pointe au-delà de l'hébergement la problématique des expulsions.

Pour être efficace, la politique du logement d'abord doit également prévoir de maintenir dans leur logement les locataires en difficulté.

Monsieur BROSSAT, à propos des conséquences dramatiques de la réduction annoncée du programme européen d'aide aux plus démunis, le Maire de Paris a adressé un courrier au Président du Conseil européen en lui demandant le rétablissement immédiat des crédits.

D'année en année, les associations constatent un nombre croissant de personnes ayant recours aux distributions alimentaires. Les cinq restaurants solidaires que nous avons ouverts il y a un an ne désemplissent pas.

J'ai entendu plusieurs membres de la majorité présidentielle s'indigner des choix pris au niveau européen, mais je voudrais leur rappeler que dans le même temps le Gouvernement français a diminué de 35 % les subventions aux associations d'aide alimentaire.

Pendant ce temps, la collectivité parisienne poursuit son effort en consacrant plus de 6 millions d'euros chaque année à ce secteur, soit le double de l'État, dont c'est pourtant la compétence.

Monsieur DUTREY, vous avez raison de nous interroger sur nos propositions mais l'objectif est clair : sortir les personnes de la rue et ne pas les installer dans la rue.

Je souligne comme vous l'aurez remarqué le volontarisme de notre collectivité, qui n'hésite pas à aller au-delà de ses compétences quand la situation l'impose, et la subvention exceptionnelle au S.A.M.U. social de 300.000 euros pour mettre à l'abri une centaine de familles avec enfants en est encore un exemple cet été.

Nous avons une part croissante des femmes à la rue qui mobilisent également toute notre attention. Un bâtiment de la Ville a été ainsi mis à disposition de l'association "SOS habitat et soins", qui a ouvert en juin dernier un centre de stabilisation accueillant une trentaine de jeunes femmes âgées de 18 à 25 ans, rue Lamartine, dans le 9e arrondissement.

Nous attendons avant tout une cohérence dans le fonctionnement du S.A.M.U. social. À titre d'exemple, nous voulons le rétablissement des salariés du pôle de réservation des hôtels en soirée, le week-end, chargés de propositions de solutions en extrême urgence.

Nous voulons rompre avec les vieilles pratiques qui consistent à prendre en charge les sans-abri pour les remettre à la rue le lendemain.

Le 115 doit être réformé et doit s'adresser uniquement aux nouveaux entrants dans le dispositif. Il faut un accueil inconditionnel, il est inacceptable de procéder à un tri entre les pauvres. Cela est contraire aux dispositions du Code de l'action sociale et des familles.

Il faut une ouverture des centres d'hébergement 24 heures sur 24. C'est un enjeu vital pour les plus exclus, dont beaucoup se trouvent dans une situation de santé très dégradée.

Cette mise en conformité par rapport à la loi est par ailleurs la seule réponse qui vaille en matière de nuisances constatées dans l'espace public.

Enfin, Monsieur le Président, 60 % des prises en charge du S.A.M.U. social sont en proche couronne. La dimension métropolitaine est une réalité : les frontières du périphérique n'ont pas de sens pour les sans-abri.

C'est pourquoi je défends avec M. Gauthier CARON-THIBAUT l'intégration de ces collectivités dans le conseil d'administration du S.A.M.U. social. Il s'agit d'organiser une répartition plus équilibrée des moyens sur l'ensemble des collectivités régionales et d'assurer une meilleure coordination entre ces territoires.

Monsieur le Président, M. ROGER évoquait le ton polémique de cette communication. Je voulais quand même signaler que M. FILLON a attendu la présentation de cette communication au Conseil de Paris pour recevoir cet après-midi les associations qui le demandent depuis des mois !

Voilà les réponses que je voulais apporter à l'ensemble des intervenants.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci.

Je suis bien sûr non seulement d'accord, mais en soutien total à tout ce que vous avez dit sur la métropolisation de notre politique de solidarité.

Je vous invite aussi à le mettre en œuvre avec M. Pierre MANSAT.

Je vais maintenant procéder aux mises aux voix.

La communication elle-même n'est pas soumise au vote, mais avant le projet de délibération, je voudrais mettre d'abord aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 1 G, déposée par les groupes socialiste, radical de gauche et apparentés et E.E.L.V.A., assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2011, V. 32 G).

Il y a la proposition de vœu référencée n° 2 G, déposée par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche et la proposition de vœu référencée n° 3 G, déposée par M. Jean-François MARTINS.

Il semble que le projet de vœu référencé n° 2 G bis de l'Exécutif pourrait y répondre. Est-ce la cas pour le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche, oui ?

Est-ce le cas pour M. MARTINS ? Vous hésitez, donc vous maintenez votre vœu.

M. Jean-François MARTINS. - La dimension que je souhaitais ajouter dans le vœu, qui n'est pas prise en compte par le vœu de l'Exécutif, c'est le renforcement des maraudes. Nous avons constaté l'hiver précédent que tant qu'on n'a pas d'unités capables d'être mobiles pour aller là où les citoyens le plus en difficulté sont, on n'arrive pas à traiter correctement l'urgence sociale.

Ce renforcement des maraudes était important dans mon vœu ; il ne figure pas dans le 2 bis : voilà pourquoi je maintiendrai le mien.

M. LE PRÉSIDENT. - Je donne la parole à Mme Olga TROSTIANSKY, qui va vous répondre et éventuellement vous rassurer, parce que nous ne cessons de renforcer les maraudes. Chaque année, sans même demander la permission, je fais renforcer les maraudes.

Olga, comment réagissez-vous ?

Mme Olga TROSTIANSKY, vice-présidente, rapporteure. - Je pense que l'on peut accepter de manière favorable le complètement présenté par M. MARTINS sur les maraudes.

M. LE PRÉSIDENT. - Je pense que vous avez une réponse.

Je n'avais pas consulté Olga, mais plus on renforce les maraudes, mieux je me porte.

Donc, je pense que votre proposition de vœu est retirée.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de vœu référencé n° 2 G bis déposé par l'Exécutif ainsi modifié.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2011, V. 33 G).

Je mets maintenant aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 506 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2011, DASES 506 G).

Je pense que cela a été adopté à l'unanimité, mais Mme DOUVIN précisera au B.M.O. ce qu'elle voulait voter, pour qu'il n'y ait pas de malentendu.

Je précise qu'il s'agit de la subvention de 300.000 euros supplémentaires pour le S.A.M.U. social, ce qui est une forme de réponse à M. ROGER qui disait que l'on baissait nos concours ; il vient de voter une augmentation, qui s'ajoute à celles qui sont déjà intervenues cette année. Voilà, Monsieur ROGER, au nom de l'honnêteté intellectuelle.

2011, DDEES 91 G - Délibération cadre pour le service civique : accueil des volontaires et financement des formations et prestations destinées au groupe 2011/2012.

M. LE PRÉSIDENT. - Nous passons maintenant à l'examen du projet de délibération DDEES 91 G relatif au service civique.

Je donne la parole à Mme Odette CHRISTIENNE.

Mme Odette CHRISTIENNE. - Le projet présenté nous informe qu'après avoir utilisé judicieusement...

M. LE PRÉSIDENT. - Une seconde, s'il vous plaît !

Je vous demande de faire silence et s'il y en a qui veulent sortir, de le faire en silence.

Une seconde encore, parce que je préfère que Mme Odette CHRISTIENNE s'exprime dans la sérénité. Merci.

Vous avez la parole.

Mme Odette CHRISTIENNE. - Merci, Monsieur le Président.

Le projet présenté nous informe qu'après avoir utilisé judicieusement les possibilités d'action au bénéfice des jeunes adultes dans le cadre du service civil, la Ville de Paris est maintenant partie prenante dans la mise en œuvre de nouvelles activités grâce au service civique.

La gestation du service civique remonte assez loin dans le temps, en fait, depuis la suspension progressive du service national.

Pour comprendre l'intérêt de ce service, restons cependant au XXI^e siècle et au débat du 26 novembre 2003 à l'Assemblée nationale, sur une proposition de loi tendant à créer un service civique et présentée par le rapporteur de la Commission des Affaires culturelles, familiales et sociales, M. Daniel VAILLANT. Celui-ci rappelait alors que le service militaire, vacillant sous les exemptions, était, jusqu'à sa suspension en 1997, inégalitaire et souvent vécu par les appelés comme une contrainte gênante pour certaines carrières professionnelles.

Cependant, unanimement, on lui reconnaissait des vertus.

M. Daniel VAILLANT citait alors M. Raoul GIRARDET : "La disparition du service militaire participe sans doute de la fracture sociale".

Au-delà même du fait que provoquant la rencontre de jeunes de toutes les couches sociales, leur faisant partager une période de vie en communauté qui les conduisait à une meilleure compréhension de milieux sociaux différents, ce service pouvait être l'occasion d'acquérir une formation, de découvrir les talents et les capacités professionnelles, et le rapporteur déduisait : "Ce sont ces aspects positifs du service militaire que nous souhaitons recréer à travers le service civique".

(*M. Christian SAUTTER, vice-président, remplace M. le Président au fauteuil de la présidence*).

Mais l'initiative innovante, fruit d'un long travail, se vit opposer deux arguments principaux : il revenait à l'école d'enseigner les rudiments du vivre ensemble et, surtout, l'opération serait trop coûteuse pour l'Etat. Le projet fut enterré.

Pourtant, la conscience des bienfaits d'un service civique, qui était ressentie comme un chaînon manquant à l'organisation sociale, faisait son chemin et tel était son intérêt que les revendications de paternité à son égard surgirent de tous les bords.

Cependant, il a fallu bien des étapes pour parvenir à la définition et la mise en place d'un service civique.

Dès 2007, la Mairie de Paris s'engageait à faire vivre le service civil. La première promotion de volontaires âgés de 18 à 25 ans fut un essai concluant.

De 13 engagés, on passait, en 2009, à 250 jeunes répartis en 17 missions. L'exposé des motifs les définit. Nous félicitons l'énergie des adjoints qui portent cette réussite, et particulièrement Mme Gisèle STIEVENARD.

La loi du 10 mars 2010 a établi un nouveau dispositif du volontariat civil de la jeunesse : le service civique. C'est dans ce cadre que la collectivité parisienne a obtenu un agrément de l'Agence Service civique représentant l'Etat pour un dispositif concernant, cette fois, 300 jeunes pour l'année 2011-2012. Ce service, le Maire de Paris veut qu'il joue totalement son rôle.

Certes, nous nous félicitons de l'importance accordée à la socialisation des plus jeunes Parisiens. Chacun sait qu'à côté du rôle des familles, la commune peut, par des dispositifs de découverte collective du vivre ensemble (sports, loisirs, culture, etc.), conduire à une première prise de conscience du rapport à l'autorité, à la conscience des droits et des devoirs de chacun dans la cité, mais non moins important est l'engagement volontaire et désintéressé des jeunes adultes de 18 à 25 ans au service de la communauté à laquelle ils appartiennent.

Le bénéfice bilatéral, réciproque, est dans le contexte social actuel à souligner, à saluer.

Pour la mise en place des missions offertes aux jeunes, la collectivité doit prendre en charge l'intégralité des frais de formation des volontaires, la moitié des frais de transport et d'accès aux restaurants municipaux.

L'indéniable intérêt de l'opération au bénéfice, d'une part, des jeunes, d'autre part, des Parisiens nous invite à voter pour l'accueil de ces volontaires dans les services de la collectivité parisienne et à les financer à la hauteur de 236.084 euros.

Je vous remercie.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Madame CHRISTIENNE.

Je donne la parole à Mme Gisèle STIEVENARD.

Mme Gisèle STIEVENARD, vice-présidente, au nom de la 5e Commission. - Merci, Monsieur le Président.

Je remercie Mme Odette CHRISTIENNE pour son appréciation très positive sur cette délibération et pour avoir fait un rappel historique utile.

En effet, le service civique est un très bel outil solidaire. Paris en est, en quelque sorte, la vitrine nationale, ce dont nous sommes fiers. Depuis 2007, nous donnons de l'ampleur à ce dispositif grâce au nombre et à la diversité des missions offertes. En 2011, cette année, ce sont 300 recrutements qui sont proposés dans 14 domaines différents, qui touchent l'environnement, la jeunesse, le sport, la santé, l'éducation.

De nouvelles missions sont proposées concernant le développement durable, mais aussi dans le champ de la petite enfance, en matière de lutte contre la fracture numérique ou encore en faveur du lien social auprès de personnes âgées sans domicile fixe.

J'en profite pour indiquer que les inscriptions se poursuivent pour pourvoir ces missions.

Pour les jeunes, le service civique est une formidable expérience volontaire, solidaire et citoyenne, cela peut être une passerelle vers la vie active. Pendant 8 à 12 mois, au sein des services de la Ville, les jeunes acquièrent de l'expérience et découvrent des métiers.

Certains construisent, à partir de cette expérience, un véritable projet professionnel.

Le service civique, c'est aussi resserrer encore le lien entre les services de la Ville et les Parisiens, c'est donc un plus au quotidien au bénéfice des usagers.

Je remercie ici chaleureusement la Direction du Développement économique, de l'Emploi et de l'Enseignement supérieur, qui pilote le dossier, toutes les Directions de la Ville qui apportent leur concours à cette réussite et qui proposent des missions de grande qualité et, bien sûr, les agents de la Ville pour le tutorat qu'ils assurent tout au long de l'année. C'est un investissement important de leur part auprès des jeunes, auxquels ils transmettent le goût de s'engager au service des autres.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Madame STIEVENARD.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDEEES 91 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2011, DDEEES 91 G).

2011, DASES 396 G - Subvention (100.000 euros) à l'association Turbulences (11e) pour le transfert de son ESAT/SAS au 12 bd de Reims (17e).

M. Christian SAUTTER, président. - Nous passons maintenant à la délibération DASES 396 G relatif à l'attribution d'une subvention de 100.000 euros à l'association Turbulences, domiciliée dans le 11e arrondissement, pour le transfert de son E.S.A.T./S.A.S. au 12 boulevard de Reims, dans le 17e arrondissement.

La parole est à Mme Isabelle GACHET et Mme DUBARRY répondra.

Madame GACHET, vous avez la parole.

Mme Isabelle GACHET. - Merci, Monsieur le Président.

Chers collègues, en 1992, des acteurs citoyens venus de tous les horizons, des professionnels du soin, des artistes et des jeunes autistes créaient ensemble l'association Turbulences.

Depuis lors, ils œuvrent à l'insertion des jeunes et des adultes concernés par l'autisme ou des handicaps apparentés.

Cette association, par ses actions, leur offre la possibilité de travailler et de s'intégrer socialement à travers la réalisation de spectacles et d'activités artistiques.

Ainsi, depuis 2007, une troupe qui réunit 35 jeunes autistes se produit en France et à l'étranger ; auteurs, musiciens, acteurs, ils créent entièrement leurs spectacles.

Pour les membres de la troupe, la pratique artistique constitue un pas important vers une intégration sociale, mais aussi professionnelle.

En effet, pour la majorité des personnes accueillies, le travail avec l'association constitue une première expérience en structure pour adultes.

En proposant des ateliers de travail hebdomadaires animés par des professionnels et la création de spectacles vivants, l'association Turbulences permet donc à ses membres autistes de participer activement à la vie sociale. Elle contribue surtout à modifier le regard porté sur la maladie mentale.

L'espace principal où était situé leur chapiteau, rue de Courcelles, doit toutefois accueillir prochainement un nouveau conservatoire municipal, dont nous nous réjouissons fortement. Nous sommes donc invités à conclure une convention d'investissement à hauteur de 100.000 euros avec l'association, soit moins que le prix annuel d'une place en institution d'un jeune avec autisme, afin de permettre d'aménager ses nouveaux locaux, 12, boulevard de Reims, où des travaux relativement importants sont par ailleurs nécessaires.

Par ce geste, le Conseil de Paris, certes, ne résoudra pas le drame silencieux du devenir des personnes autistes dans notre pays, mais en accompagnant l'association Turbulences et ses 35 jeunes associés, il montrera une nouvelle fois la portée politique de la remarque d'Oscar Wilde : "La vie imite bien plus que l'art n'imité la vie."

Je vous remercie.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci beaucoup pour cette belle citation, Madame GACHET.

Je donne la parole à Mme Véronique DUBARRY.

Mme Véronique DUBARRY, au nom de la 6e Commission. - Merci beaucoup, Monsieur le Président.

Merci à Mme GACHET d'avoir fait l'historique de l'association Turbulences. Je voulais dire à quel point j'étais heureuse de pouvoir voir cette association installée d'une façon pérenne, cette fois. Il était entendu depuis le départ que la précédente installation dans le 17e arrondissement, comme vous l'avez rappelé - puisque le site était destiné à la construction d'un conservatoire -, ne pouvait pas être définitive. Ce qui est, vous le comprendrez bien, pour une association, deux grands chapiteaux, et pour une association de ce type, toujours très, très inconfortable.

Là, cette fois, c'est fait. Ils sont installés définitivement, pas trop loin de l'endroit précédent, ce qui, là encore, vous l'imaginerez bien, pour les usagers, est un grand avantage. Cela évitera d'avoir à réapprendre les parcours, etc.

Cette association est assez extraordinaire et j'aime toujours beaucoup parler de Turbulences parce qu'ils font des choses merveilleuses. Leurs créations artistiques sont vraiment d'une qualité exceptionnelle. J'ai eu la chance, l'honneur de les accompagner à Moscou l'an dernier pour une représentation au Mossoviet, donc l'un des principaux théâtres moscovites. Et c'était absolument grandiose.

Ils ont à nouveau rejoué cette pièce à Paris, en accueillant cette fois des jeunes autistes de la région de Moscou.

Tous ces échanges, tous ces spectacles, toutes ces expérimentations font vraiment beaucoup avancer à la fois le regard que l'on peut porter sur l'autisme mais à la fois aussi tout le travail de recherche qu'il peut y avoir sur cette question.

Je rajouterai, pour terminer, que l'on retrouve souvent dans les documents, y compris parfois dans nos propres propos, la question du changement de regard. Moi, ce que je crois, c'est qu'il ne s'agit pas de changer de regard mais bel et bien de faire ouvrir les yeux à nos concitoyens et à nos concitoyennes, de façon qu'ils se rendent compte que les personnes qu'ils ont en face d'eux, autistes ou pas autistes, handicapés visuels ou pas, handicapés mentaux ou pas, ce sont des gens comme les autres. Et c'est ce qui me paraît le plus important.

Je vous remercie.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Madame DUBARRY.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 396 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2011, DASES 396 G).

2011, DASES 463 G - Subventions et conventions (100.000 euros) avec l'association pour le Développement de la Médecine Sociale (19e) dans le cadre du programme "Paris Santé ".

M. Christian SAUTTER, président. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DASES 463 G relatif à l'attribution de subventions, au pluriel, et de conventions, au pluriel, pour 100.000 euros, avec l'association pour le Développement de la Médecine sociale, domiciliée dans le 19e arrondissement, dans le cadre du programme "Paris Santé".

C'est Mme Marinette BACHE qui va intervenir et Mme STIEVENARD lui répondra.

Vous avez la parole, Madame BACHE.

Mme Marinette BACHE. - Une très rapide intervention, Monsieur le Président, car nous connaissons la situation sanitaire sur Paris. Nous l'avons d'ailleurs évoquée lors de notre débat sur le Plan régional de Santé.

Elle est caractérisée par une grande inégalité territoriale qui révèle une réelle difficulté de se soigner dans certains quartiers populaires. Nous manquons de généralistes dans certains arrondissements du Nord-Est parisien, et ce n'est pas le moindre inconvénient : il est extrêmement difficile d'y trouver des praticiens en secteur 1.

Conséquence : les populations des quartiers défavorisés, dont fait partie la Goutte d'Or dans le 18e, sont plus ou moins exclues d'un accès normal aux soins de premier recours. L'offre médicale ne correspondant pas à leurs premiers besoins et n'étant pas à leur portée financière, ces populations ne se soignent pas correctement.

C'est particulièrement le cas tout à fait emblématique des soins dentaires avec les conséquences que l'on sait.

Cette situation sanitaire dégradée n'est pas hors sol. Elle est, en fait, le fruit de choix économiques et sociologiques. Et ce ne sont pas les dernières mesures du plan Fillon qui vont arranger les choses, bien au contraire. Une fois de plus, l'écart se creuse entre la politique du Gouvernement et celle de la Ville. Les décisions gouvernementales de l'été le prouvent à nouveau, avec le doublement de la taxe sur les mutuelles. La T.C.A., taxe sur les conventions d'assurance, passera de 3,5 % à 7 %, y compris sur les complémentaires santé. C'est une nouvelle atteinte à l'accès aux soins à laquelle nous avons affaire.

Quand aujourd'hui 23 % de la population déclare renoncer à se soigner faute de moyens, cette mesure est simplement irresponsable mais M. François BAROIN a déclaré n'avoir aucun état d'âme ni interrogation sur ce sujet. Dont acte !

Dans ces conditions, comment ne pas se réjouir de cette subvention à l'association pour le Développement de la Médecine sociale, qui permettra à la population du 18e de trouver une offre de soins globale : soins dentaires, soins infirmiers, accès à la médecine générale mais également à la médecine spécialisée (chirurgie, cardio, gynéco, dermato, etc.).

Je tenais, par cette intervention, à saluer ce choix de la Municipalité de subventionner à hauteur de 100.000 euros l'ouverture du centre de santé de la rue Myrha.

Je vous remercie.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Madame Marinette BACHE.

Je donne la parole à Mme Gisèle STIEVENARD.

Mme Gisèle STIEVENARD, vice-présidente, au lieu et place de M. Jean-Marie LE GUEN, au nom de la 6e Commission. - Mme Marinette BACHE a entièrement raison de pointer notre inquiétude sur la situation de la médecine de ville, précisément dans le Nord-Est parisien, de même que les difficultés d'accès aux soins pour un trop grand nombre de personnes. Je crois que votre intervention est suffisamment éloquente et se suffit à elle-même.

En effet, en tant que collectivité locale, nous essayons de réagir avec les moyens qui sont à notre disposition pour développer des centres de santé, ô combien nécessaires ! Mais il y a une dégradation au plan national qui est tout à fait préoccupante.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Madame STIEVENARD.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 463 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2011, DASES 463 G).

Désignation de représentants du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil général, dans divers organismes.

M. Christian SAUTTER, président. - Mes chers collègues, je vous propose à présent de procéder à la désignation de représentants du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, dans les organismes suivants :

Conseil départemental pour les anciens combattants et victimes de guerre et la mémoire de la Nation (R. 25 G) :

- M. Hermano SANCHES RUIVO.

Commission départementale chargée d'établir la liste d'aptitude aux fonctions de Commissaire enquêteur (R. 26 G) :

Titulaire :

- Mme Mireille FLAM.

Suppléant :

- M. René DUTREY.

Comité de gestion des poissons migrateurs du bassin de Seine Normandie (R. 27 G) :

- Mme Anne LE STRAT.

Association pour la gestion des œuvres sociales des personnels des administrations parisiennes (AGOSPAP) (R. 28 G) :

- Mme Camille MONTACIÉ, titulaire aux Assemblées générales, en remplacement de M. David ASSOULINE, désigné le 21 avril 2004, démissionnaire.

- Mme Isabelle GACHET, titulaire au Conseil d'administration, en remplacement de M. David ASSOULINE, désigné le 21 avril 2004, démissionnaire.

Etablissements publics locaux d'enseignement - Collèges de moins de 600 élèves et ne comportant pas de section d'éducation spécialisée (R. 29 G) :

Collège Paul -Verlaine, 167, rue de Bercy (12e) (Conseil d'administration) :

- Mme Valérie MONTANDON, suppléante, en remplacement de Mme Christine LAGARDE, désignée le 26 mai 2008, démissionnaire.

Collège Vincent - d'Indy, 8, avenue Vincent - d'Indy (12e) (Conseil d'administration et Commission permanente) :

- Mme Valérie MONTANDON, titulaire, en remplacement de Mme Christine LAGARDE, désignée le 26 mai 2008, démissionnaire.

Les candidatures proposées sont adoptées. (2011, R. 25 G à R. 29 G).

Modification de la composition des 4e et 5e Commissions.

M. Christian SAUTTER, président. - Mes chers collègues, je vous informe du départ de Mme Frédérique PIGEON de la 5e Commission en qualité de titulaire et de son intégration à la 4e Commission, également en qualité de titulaire.

Adoption, par un vote global d'approbation de l'Assemblée, des projets de délibération n'ayant pas fait l'objet d'une inscription.

M. Christian SAUTTER, président. - Mes chers collègues, je vous propose maintenant de vous prononcer, à main levée, par un vote global d'approbation sur les projets de délibération n'ayant pas fait l'objet d'une inscription.

Ces projets de délibération sont adoptés et leur liste sera, selon l'usage, annexée au procès-verbal intégral de la présente séance.

Clôture de la séance.

M. Christian SAUTTER, président. - Mes chers collègues, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

(La séance est levée à dix heures vingt minutes).

Votes spécifiques.

M. Pierre AIDENBAUM, Mmes Danièle POURTAUD, Marie-Pierre de LA GONTRIE, Dominique BERTINOTTI, Frédérique CALANDRA, Sandrine CHARNOZ, MM. Jean-Yves MANO, René DUTREY, Jean-François LEGARET et Mme Claude-Annick TISSOT ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2011, DDEES 9 G - Subvention supplémentaire (1.900.000 euros) et avenant à convention entre le Département, la Région et la RIVP pour une pépinière et un hôtel d'activités dans les entrepôts Macdonald (19e).

Mme Danielle SIMONNET ne prend pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2011, DAJ 20 G - Contribution (12.000 euros) au budget de fonctionnement du Conseil départemental de l'accès au droit (CDAD) de Paris.

MM. Philippe DUCLOUX, Etienne MERCIER, Mmes Catherine VIEU-CHARIER, Claude-Annick TISSOT, Delphine BURKLI, M. Gauthier CARON-THIBAUT, Mmes Michèle BLUMENTHAL, Hélène BIDARD, Laurence DREYFUSS, Martine NAMY-CAULIER, Isabelle GACHET, MM. David ASSOULINE, Patrick KLUGMAN et Mme Frédérique PIGEON ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2011, DRH 21 G - Modification de l'année de référence du compte administratif pour le calcul de la subvention de fonctionnement allouée par le Département de Paris à l'AGOSPAP.

M. Jean-Yves MANO, Mmes Danièle POURTAUD, Isabelle GACHET, MM. Romain LEVY, Richard STEIN et Pierre GABORIAU ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2011, DJS 4 G - Subvention (223.442,10 euros) au Syndicat des Départements de Paris et des Hauts-de-Seine pour la gestion des parcs des sports de Puteaux et d'Antony (92).

Mme Anne HIDALGO ne prend pas part au vote sur les projets de délibération suivants :

2011, DASES 417 G - Participation et convention (128.380 euros) à l'association Aurore (15e).

2011, DASES 306 G - Participation et avenant n° 2 à la convention (280.421 euros) avec l'association Aurore.

MM. Julien BARGETON, Hamou BOUAKKAZ, Mmes Pascale BOISTARD et Geneviève BERTRAND ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2011, DJS 3 G - Subvention (400.000 euros) à l'Entente interdépartementale de gestion du parc de détente et de loisirs du Tremblay (94).

Projets de délibération adoptés par un vote d'ensemble de l'Assemblée.

Les projets de délibération adoptés par un vote d'ensemble de l'Assemblée sont les suivants :

2011, DASCO 33 G - Fixation, au titre de l'exercice 2011, du taux de progression de la valeur des prestations accessoires accordées gratuitement aux agents de l'Etat logés par nécessité absolue de service dans un EPLE.

2011, DASCO 37 G - Subventions avec conventions (348.674 euros) avec 7 organismes gestionnaires d'établissements scolaires privés sous contrat du second degré.

2011, DASCO 40 G - Dotations complémentaires (104.220 euros) aux collèges - 1ère tranche.

2011, DASCO 42 G - Dotations aux collèges (106.329 euros) pour le financement de projets et de voyages.

2011, DASCO 46 G - Subvention (2.000 euros) à l'Association des Rééducateurs de l'Education Nationale de Paris (AREN-PARIS) pour l'organisation du congrès de la Fédération à Clamart en juin 2012.

2011, DASCO 50 G - Dotations (19.087 euros) pour travaux d'entretien à divers collèges publics parisiens.

2011, DASCO 51 G - Subventions (72.042 euros) à divers collèges publics parisiens.

2011, DASCO 53 G - Subvention avec convention (10.000 euros) avec l'association Fédération des Centres Sociaux et socioculturels de Paris - FCS75.

2011, DASCO 57 G - Subventions (418.300 euros) aux collèges - 4e tranche d'équipement.

2011, DASCO 58 G - Approbation du contenu et des modalités d'attribution d'une convention d'occupation précaire d'un logement situé au collège Jules Verne (12e).

2011, DASCO 60 G - Subvention (11.780 euros) au lycée-collège Jean-Baptiste Say (16e).

Mme Colombe BROSSEL, rapporteure.

2011, DPA 5 G - Approbation d'un avenant n° 1 à la convention temporaire de maîtrise d'ouvrage unique entre le Département de Paris et la Ville de Paris, relative à la réalisation de divers équipements dans les anciens entrepôts MacDonald, 141 à 153, boulevard MacDonald (19e).

Mme Colombe BROSSEL, M. Jean VUILLERMOZ, rapporteurs.

2011, DASES 140 G - Subventions (3.700 euros) avec l'association Canopy (18e).

2011, DASES 227 G - Subvention et convention (12.500 euros) avec l'association Unis-Cité Ile de France (18e).

2011, DASES 229 G - Subvention et avenant n°1 la convention (30.000 euros) avec l'association oeuvre de secours aux enfants (10e).

2011, DASES 366 G - Subvention (13.000 euros) à l'association A la Découverte de l'Age Libre (19e).

2011, DASES 369 G - Subvention (12.500 euros) à l'association Octave et Arpège (8e) pour son activité de troupe de théâtre destinée aux seniors Parisiens, la Troupe du 3e acte.

2011, DASES 380 G - Subvention (50.000 euros) et convention avec l'association " Notre-Dame-de-Bon-Secours " (14e).

2011, DASES 381 G - Subvention (5.000 euros) à l'association Musiques et cultures digitales (11e).

2011, DASES 421 G - Subvention (2.500 euros) à l'association Lilliput (10e).

2011, DASES 439 G - Subvention (4.000 euros) à l'association Au bout du fil (15e).

2011, DASES 449 G - Subvention (7.500 euros) à l'association Tout autre chose (9e) au titre de l'année 2011.

2011, DASES 456 G - Subvention (2.500 euros) à l'association TECEM (18e) pour son activité auprès des aînés parisiens.

2011, DASES 461 G - Subvention (5.000 euros) à la Fédération du Secours Populaire Français du département de Paris (18e).

2011, DASES 462 G - Participation et convention (100.000 euros) avec la fondation Maison des Champs (19e).

2011, DASES 520 G - Subvention (5.000 euros) à l'association Coeur en Fête (11e).

Mme Liliane CAPELLE, rapporteure.

2011, DASES 505 G - Subvention et convention (55.000 euros) avec l'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris dans le cadre de la poursuite en 2011 de l'expérimentation des Equipes Mobiles Gériatriques Externes auprès des EHPAD.

Mme Liliane CAPELLE, M. Jean-Marie LE GUEN, rapporteurs.

2011, DASES 479 G - Subvention (6.000 euros) à l'association Comité d'action sociale et d'animation du 14e arrondissement.

2011, DASES 478 G - Subvention (7.000 euros) à l'association Comité officiel des fêtes et d'action sociale de Montmartre et du 18e arrondissement.

Mme Liliane CAPELLE, Mme Olga TROSTIANSKY, rapporteurs.

2011, DDEEES 107 G - Convention de partenariat avec le Cercle des Juges Consulaires de Paris et l'Ordre des Experts Comptables.

Mme Lyne COHEN-SOLAL, M. Christian SAUTTER, rapporteurs.

2011, DPE 74 G - Lancement d'un marché de service pour l'insertion socioprofessionnelle des habitants du secteur Clichy-Trinité (9e).

M. François DAGNAUD, rapporteur.

2011, DDEEES 45 G - Subvention et convention (34.000 euros) à l'association P.L.I.E de Paris Nord-Est, visant une participation financière pour des postes permettant de développer le volet clause insertion.

2011, DDEEES 47 G - Subvention (200.000 euros) et avenant n° 7 à la convention du 19 février 2004, portant prorogation du fonds de garantie France Active Garantie SA - Paris Initiatives Entreprises (2e).

2011, DDEEES 92 G - Subvention (20.000 euros) avec convention avec l'association Comptoir de la Voûte (11e) visant le développement de l'insertion par l'activité économique.

2011, DDEEES 95 G - Subvention (40.000 euros) et convention avec l'association Centre de Ressources Régional de l'Economie Sociale et Solidaire (10e), visant à soutenir le développement de l'économie sociale et solidaire.

2011, DDEEES 103 G - Subvention (30.000 euros) et convention avec l'association la Guinguette Pirate (13e).

2011, DDEEES 106 G - Subvention (20.000 euros) à deux associations relevant de l'économie sociale et solidaire : Centre de Documentation Tiers Monde de Paris (9e) et Tout Autre Chose (9e)

2011, DDEEES 109 G - Subvention (10.000 euros) à l'association pour une logistique urbaine durable (17e).

Mme Seybah DAGOMA, rapporteure.

2011, DASES 236 G - Participation (15.000 euros) et convention avec l'association les Paralysés de France (13e).

2011, DASES 243 G - Participations et convention (20.000 euros) avec Les Eclaireurs et les Eclaireuses de France (93160 Noisy-Le-Grand).

2011, DASES 247 G - Subvention (10.000 euros) à l'association Quatre Compagnie en Résidence (5e) pour l'atelier théâtre.

2011, DASES 353 G - Subvention (2.264 euros) à l'association Compagnie les Toupies (12e).

2011, DASES 355 G - Subvention (3.000 euros) à l'Association Française du Syndrome de Rett (AFSR) (91210 DRAVEIL) pour le fonctionnement de sa délégation parisienne.

2011, DASES 358 G - Subventions et conventions (47.000 euros) avec l'association Autisme et Piano Thérapie Educative (15e).

2011, DASES 413 G - Subvention (5.000 euros) à la Fédération Française des Dys (7e) pour le fonctionnement de l'association.

2011, DASES 445 G - Mise en place de la commission de suivi de PAM 75.

2011, DASES 457 G - Participations (185.725 euros) et conventions avec deux associations : Association des Paralysés de France, l'association Groupement pour l'Insertion des personnes Handicapées Physiques pour le financement des services d'auxiliaires de vie.

2011, DASES 458 G - Participations (90.404 euros) et conventions annuelles avec Groupement pour l'Insertion des personnes Handicapées Physiques pour le financement des plates-formes de services des ULS Pont-Canal et Etex (10e et 18e).

2011, DASES 459 G - Participation (1.560 euros) et signature de convention avec la Caisse d'Allocations Familiales de Paris, pour la constitution, par ses soins, d'un fichier d'allocataires et l'envoi de questionnaires par sa base d'emailing.

2011, DASES 535 G - Participations et avenants aux conventions (86.937 euros) avec la Fondation Maison des Champs pour les modalités de versement des participations pour les ULS Hérold et Goix (19e).

Mme Véronique DUBARRY, rapporteure.

2011, DVD 90 G - Lancement d'un marché de contrôle de l'exploitation du service de transport de personnes à mobilité réduite PAM 75.

Mme Véronique DUBARRY, Mme Annick LEPETIT, rapporteures.

2011, DPP 1 G - Lancement d'un appel d'offres restreint relatif à la fourniture, l'installation et la maintenance de dispositifs de sûreté.

2011, DASES 113 G - Subvention et avenant n° 2 à la convention (80.000 euros) avec l'association la Croix Rouge Française pour l'espace d'accueil et d'aide psychologique dénommé Le Passage (20e).

2011, DASES 391 G - Participation et convention (350.000 euros) avec l'association des cités du secours catholique pour le fonctionnement du centre d'écoute et d'orientation la colline aux enfants (17e).

2011, DASES 394 G - Participations avec avenants aux conventions 2010-2012 (631.600 euros) avec 11 associations de quartier intervenant dans le cadre du dispositif animation prévention jeunesse.

2011, DASES 453 G - Participations et avenants aux conventions (3.703.592 euros) avec les centres sociaux associatifs parisiens pour la fixation de la participation financière au titre de l'exercice 2011.

2011, DASES 523 G - Convention cadre avec la Caisse d'Allocations Familiales de Paris concernant les missions et spécificités des centres sociaux et la coordination entre les signataires pour le financement, le suivi et l'évaluation des centres sociaux parisiens.

Mme Myriam EL KHOMRI, rapporteure.

2011, DAJ 20 G - Contribution (12.000 euros) au budget de fonctionnement du Conseil départemental de l'accès au droit (CDAD) de Paris.

2011, DRH 21 G - Modification de l'année de référence du compte administratif pour le calcul de la subvention de fonctionnement allouée par le Département de Paris à l'AGOSPAP.

Mme Maité ERRECART, rapporteure.

2011, DVD 164 G - Taxe sur la consommation finale d'électricité - Fixation des coefficients multiplicateurs de la taxe départementale et actualisation pour 2012.

M. Bernard GAUDILLÈRE, rapporteur.

2011, DDEES 90 G - Subvention (50.000 euros) avec convention avec l'Université Paris Dauphine relative au développement d'espace numérique de travail, dans le cadre du projet Université Numérique en Région Paris Ile de France.

M. Didier GUILLOT, rapporteur.

2011, DASES 32 G - Subvention (5.000 euros) avec convention à l'association pour la Recherche sur les Troubles de l'Apprentissage (11e).

2011, DASES 48 G - Subvention (6.100 euros) à l'association l'Action Musicale (9e).

2011, DASES 57 G - Subvention avec convention (40.000 euros) avec l'association Unité de Réflexion et d'Action des Communautés Africaines (URACA) (18e).

2011, DASES 290 G - Subvention et convention (1.500 euros) avec l'association D'ici - D'ailleurs (20e) dans le cadre du programme Paris Santé Nutrition (P.S.N.).

2011, DASES 293 G - Subvention (3.000 euros) et convention avec l'association Le Pari's des Faubourgs (10e) dans le cadre du programme Paris Santé Nutrition (P.S.N.).

2011, DASES 296 G - Subvention (1.300 euros) avec convention à l'association Savoir Apprendre (13e).

2011, DASES 300 G - Subvention et convention (3.000 euros) avec l'association Archipélia (20e).

2011, DASES 418 G - Subvention et convention (15.500 euros) avec l'association Unité de Réflexion et d'Action des Communautés Africaines dans le cadre de la lutte contre la drépanocytose (18e).

2011, DASES 437 G - Subvention et convention (3.000 euros) avec l'association La Voie de la Lune (19e).

2011, DASES 438 G - Subvention et convention (2.500 euros) à l'association Plus Loin (20e).

2011, DASES 441 G - Subventions (20.000 euros) aux associations Théâtre du Chaos (20e) et Entrées de Jeu (14e).

2011, DASES 442 G - Subventions et conventions (14.200 euros) à trois associations ASMAE (10 e) la Clepsydre (19e), et Vivre Ensemble à Maroc Tanger (19e).

2011, DASES 448 G - Subvention (18.000 euros) à l'association dite Fédération Française d'Addictologie (2e).

2011, DASES 468 G - Convention (178. 000 euros) entre le Département de Paris et la CPAM de Paris.

2011, DFPE 2 G - Subventions conventions et avenants (69.912 euros) avec Espace 19 (19e) Femme relais 20e (20e) et l'association franco chinoise Pierre Ducerf (3e).

2011, DFPE 3 G - Dotations avec conventions (4.141.616 euros) aux associations gestionnaires de centres de protection infantile.

2011, DFPE 10 G - Participation (241.648 euros), subvention (40.000 euros) et avenant n°1 avec l'association Horizons (10e) pour le fonctionnement du centre de soins de suite périnatales de l'Hôpital Mère Enfant de l'Est parisien (11e).

M. Jean-Marie LE GUEN, rapporteur.

2011, DASES 292 G - DPVI 379 G - Subvention (4.000 euros) et convention avec l'association IRAEC (18e) dans le cadre de la politique de la ville.

2011, DASES 298 G - DPVI 365 G - Subvention et convention (2.100 euros) avec l'association Espace Universel (10e).

2011, DASES 299 G - DPVI 370 G - Subvention et convention (4.000 euros) avec l'association Centre d'Aide d'Interactions et de Recherche Ethno psychologique (18e).

2011, DASES 301 G - DPVI 376 G - Subvention et convention (3.000 euros) avec l'association Danube Social et Culturel (19e).

M. Jean-Marie LE GUEN, Mme Gisèle STIEVENARD, rapporteurs.

2011, DASES 518 G - Participation et avenant à convention (15.000 euros) entre l'association l'Interloque, la Ville de Paris et le Département de Paris.

M. Jean-Marie LE GUEN, Mme Olga TROSTIANSKY, rapporteurs.

2011, DASES 392 G - Participation et convention (23.000 euros) avec l'association France Terre d'Asile (FTDA) (18e).

2011, DASES 417 G - Participation et convention (128.380 euros) à l'association Aurore (15e).

2011, DASES 501 G - Subvention (1700 euros) à l'association des anciens élèves d'Alembert (11e).

2011, DASES 502 G - Subvention (1.700 euros) à l'association des anciens élèves de l'école d'horticulture le Nôtre (13e).

M. Romain LÉVY, rapporteur.

2011, DDEEES 9 G - Subvention supplémentaire (1.900.000 euros) et avenant à convention entre le Département, la Région et la RIVP pour une pépinière et un hôtel d'activités dans les entrepôts Macdonald (19e).

2011, DDEEES 100 G - Subvention (1.000.000 euros) avec convention avec l'Institut du Cerveau et de la Moelle épinière.

2011, DDEEES 111 G - Modification du montant de l'aide apportée par le Département de Paris à la PME OPEN WIDE SA dans le cadre du projet coopératif "Couverture" (296.340 euros).

M. Jean-Louis MISSIKA, rapporteur.

2011, DA 19 G - Approbation et signature d'une convention constitutive d'un groupement de commandes pour la fourniture et la livraison de produits textiles pour les établissements de la Ville et du Département de Paris accueillant de jeunes enfants et des marchés à bons de commande correspondants en deux lots séparés.

2011, DAJ 22 G - Attribution et signature d'un marché de maîtrise d'oeuvre à conclure après avis de la commission d'appel d'offres siégeant en formation de jury le 6 septembre 2011.

Mme Camille MONTACIÉ, rapporteure.

2011, DAC 727 G - Fixation du prix de vente au public de l'ouvrage consacré à L'affaire Caillaux - Croquis et dessins d'audience, publié par la direction des services d'archives de Paris.

2011, DAC 728 G - Fixation du prix de vente au public Dictionnaire biographique des Premiers Présidents et Procureurs Généraux de la Cour d'appel de Paris, des Présidents et Procureurs du tribunal de première instance puis de grande instance de la Seine, puis de Paris (1800- 2011).

Mme Danièle POURTAUD, rapporteure.

2011, DDEEES 12 G - Subvention (60.0000 euros) avec convention avec l'association Centre d'Action Sociale Protestant dans le cadre de l'appui à l'insertion professionnelle des demandeurs d'emploi parisiens bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active.

2011, DDEEES 13 G - Subvention (39.625 euros) avec convention avec l'association Projets 19, dans le cadre de son action de soutien aux demandeurs d'emplois parisiens et des personnes porteuses d'un projet de création d'entreprises ou d'activités en partenariat avec les Maisons des Entreprises et de l'Emploi du 19e.

2011, DDEEES 81 G - Subvention (12.000 euros) avec convention avec l'association Audace Paris pour la formation et l'accompagnement de cadres demandeurs d'emploi qui souhaitent créer ou reprendre une entreprise.

2011, DDEEES 94 G - Avenant à la convention DDEEES 123 G en date du 21 décembre 2010 avec l'association "Parcours d'Insertion Fonds Local Emploi Solidarité de Paris" afin de financer les actions d'accompagnement et de formation des salariés en contrats aidés employés par le Département de Paris.

2011, DDEEES 97 G - Subvention (70.000 euros) à l'association pour le Droit à l'Initiative Economique au titre du dispositif CréaJeunes.

M. Christian SAUTTER, rapporteur.

2011, DDEEES 82 G - Subvention (190.000 euros) et convention à l'association Carrefours pour l'Emploi (7e).

M. Christian SAUTTER, Mme Seybah DAGOMA, rapporteurs.

2011, DDEEES 88 G - Subvention (23.000 euros) avec convention avec l'association UNIRH 75 (19e).

M. Christian SAUTTER, Mme Véronique DUBARRY, rapporteurs.

2011, DDEEES 69 G - Subventions et conventions (225.138 euros) avec des associations mettant en oeuvre des formations linguistiques dans le cadre de la politique de la ville.

M. Christian SAUTTER, Mme Gisèle STIEVENARD, rapporteurs.

2011, DDEEES 96 G - DASES 333 G - Subventions de fonctionnement (40.075 euros) aux associations Solidarité Roquette et la Clairière pour la mise en oeuvre du dispositif de formation et d'accès au métier d'auxiliaire parentale au centre social Solidarité Roquette.

M. Christian SAUTTER, Mme Olga TROSTIANSKY, rapporteurs.

2011, DASES 105 G - Subvention et convention (16.000 euros) avec l'association Droits d'Urgence (10e).

2011, DASES 106 G - Subvention et convention (12.000 euros) avec l'association Equipes Saint-Vincent-Permanence Oberkampf (11e), pour son action d'insertion sociale et professionnelle d'allocataires parisiens du RSA.

2011, DASES 107 G - Subvention (5.000 euros) avec l'association Entraide paroissiale Notre-Dame de Grâce de Passy (16e) pour son activité d'épicerie sociale.

2011, DASES 200 G - Subvention (10.000 euros) à l'association Porte Ouverte et Solidarité (13e).

2011, DASES 214 G - Participation (20.000 euros) et avenant n° 1 à convention avec l'association Comité Actions Logement (18e).

2011, DASES 222 G - Subvention (4.000 euros) à l'association Magaliménil (20e).

2011, DASES 281 G - Participation et avenant n° 1 à la convention (93.800 euros) avec le CAMRES (10e) au titre de 2011.

2011, DASES 305 G - Participation (12.000 euros) et avenant n° 1 à la convention passée avec l'association Intervalle-Consultations et accueils psychanalytiques (7e).

2011, DASES 306 G - Participation et avenant n° 2 à la convention (280.421 euros) avec l'association Aurore.

2011, DASES 311 G - Subvention et convention (34.000 euros) avec l'association Inter Service Migrants Interprétariat (10e) pour l'action de son service Juridique Info Migrants.

2011, DASES 315 G - Subvention (40.000 euros) à l'association la Courte Echelle du 19e (19e) pour son activité d'épicerie sociale.

2011, DASES 321 G - Subvention (5.500 euros) à l'association Secours Catholique (7e) pour son lieu d'accueil de personnes étrangères en situation de précarité situé 25, rue François Miron (4e).

2011, DASES 324 G - Subvention et convention (54.340 euros) avec l'association FNARS Ile-de-France.

2011, DASES 326 G - Subventions à trois associations (12.200 euros) dans le cadre de la politique de la ville, pour leurs actions d'aide à l'insertion et de redynamisation.

2011, DASES 328 G - Subventions et conventions (86.500 euros) avec 20 associations pour leurs actions de formation sociolinguistique extensive.

2011, DASES 331 G - Subventions (31.000 euros) à cinq associations pour leurs activités de médiation socioculturelle et d'aide à l'accès aux droits.

2011, DASES 332 G - Subventions (36.400 euros) à cinq associations (17e, 18e et 20e) pour leurs actions d'aide à l'accès aux droits et de médiation socioculturelle.

2011, DASES 370 G - Participation et convention (50.000 euros) avec l'association Charonne (11e) pour son action de maraude.

2011, DASES 371 G - Subvention (3.500 euros) à l'association Onze mille potes (11e).

2011, DASES 399 G - Subvention (4.000 euros) et convention avec l'association Vent d'ici et d'ailleurs (78.870 BAILLY).

2011, DASES 401 G - Participation et convention (80.000 euros) avec la fondation CASIP-COJASOR (20e).

2011, DASES 425 G - Participations (3.626.498 euros) aux budgets des Espaces Solidarité Insertion (ESI).

2011, DASES 450 G - Participation (43.000 euros) et convention avec l'association Le Refuge (93 500).

2011, DASES 464 G - Subvention et convention (8.000 euros) avec l'association Atouts Cours (18e) pour son action globale de lutte contre les exclusions.

Mme Olga TROSTIANSKY, rapporteure.

2011, DASES 428 G - Subvention (7.500 euros) à l'association Ecole Normale sociale (18e).

Mme Olga TROSTIANSKY, Mme Myriam EL KHOMRI, rapporteures.

2011, DJS 3 G - Subvention (400.000 euros) à l'Entente interdépartementale de gestion du parc de détente et de loisirs du Tremblay (94).

2011, DJS 4 G - Subvention (223.442,10 euros) au Syndicat des Départements de Paris et des Hauts-de-Seine pour la gestion des parcs des sports de Puteaux et d'Antony (92).

M. Jean VUILLERMOZ, M. Pierre MANSAT, rapporteurs.

En outre, l'Assemblée a pris connaissance de la communication suivante :

2011, DAJ 23 G - Communication de la liste de marchés attribués du 9 juin 2011 au 11 août 2011.

Mme Camille MONTACIÉ, rapporteure.

Liste des membres présents.

MM. Gérard d'ABOVILLE, Pierre AIDENBAUM, Gilles ALAYRAC, David ALPHAND, Mmes Aline ARROUZE, Lynda ASMANI, MM. Daniel ASSOULINE, David ASSOULINE, Pierre AURIACOMBE, Mmes Marie-Chantal BACH, Marinette BACHE, M. Julien BARGETON, Mme Marie-Annick BARTHE, M. Denis BAUPIN, Mme Emmanuelle BECKER, M. Hervé BENESSIANO, Mme Yamina BENGUIGUI, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mmes Florence BERTHOUT, Dominique BERTINOTTI, Geneviève BERTRAND, Hélène BIDARD, M. Patrick BLOCHE, Mmes Michèle BLUMENTHAL, Pascale BOISTARD, M. Hamou BOUAKKAZ, Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER, MM. Pierre-Yves BOURNAZEL, Jacques BOUTAULT, Mme Claudine BOUYGUES, MM. Jacques BRAVO, Jean-Bernard BROS, Ian BROSSAT, Mmes Colombe BROSSEL, Catherine BRUNO, Delphine BURKLI, M. Jean-Pierre CAFFET, Mmes Frédérique CALANDRA, Liliane CAPELLE, M. Gauthier CARON-THIBAUT, Mmes Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, Sandrine CHARNOZ, MM. Pierre CHARON, Michel CHARZAT, Pascal CHERKI, Mmes Odette CHRISTIENNE, Claire de CLERMONT-TONNERRE, Lyne COHEN-SOLAL, MM. Alexis CORBIÈRE, Thierry COUDERT, Jérôme COUMET, Daniel-Georges COURTOIS, Mme Edith CUIGNACHE-GALLOIS, M. François DAGNAUD, Mme Seybah DAGOMA, M. Claude DARGENT, Mmes Virginie DASPET, Rachida DATI, Melle Emmanuelle DAUVERGNE, M. Bernard DEBRÉ, Mme Roxane DECORTE, MM. Bertrand DELANOË, Alain DESTREM, Mmes Laurence DOUVIN, Laurence DREYFUSS, Véronique DUBARRY, MM. Jérôme DUBUS, Philippe DUCLOUX, Michel DUMONT, René DUTREY, Mmes Myriam EL KHOMRI, Maïté ERRECART, M. Rémi FÉRAUD, Mmes Léa FILOCHE, Mireille FLAM, Danielle FOURNIER, M. Pierre GABORIAU, Mme Isabelle GACHET, M. Sylvain GAREL, Mme Fabienne GASNIER, MM. Bernard GAUDILLÈRE, Jean-Jacques GIANNESINI, Mmes Danièle GIAZZI, Fabienne GIBOUDEAUX, MM. Christophe GIRARD, Claude GOASGUEN, Mme Laurence GOLDGRAB, MM. Didier GUILLOT, Eric HÉLARD, Mmes Anne HIDALGO, Valérie HOFFENBERG, Halima JEMNI, MM. Bruno JULLIARD, Patrick KLUGMAN, Mmes Brigitte KUSTER, Marie-Pierre de LA GONTRIE, Fatima LALEM, M. Jean-François LAMOUR, Mme Anne-Christine LANG, M. Jean-Marie LE GUEN, Mme Anne LE STRAT, MM. François LEBEL, Jean-Pierre LECOQ, Jean-François LEGARET, Pierre LELLOUCHE, Mme Annick LEPETIT, MM. Romain LÉVY, Alain LHOSTIS, Mmes Katia LOPEZ, Hélène MACÉ de LÉPINAY, MM. Roger MADEC, Jean-Yves MANO, Pierre MANSAT, Daniel MARCOVITCH, Jean-François MARTINS, Jean-Baptiste MENGUY, Etienne MERCIER, Mme Martine MERIGOT de TREIGNY, MM. Jean-Louis MISSIKA, Philippe MOINE, Mmes Camille MONTACIÉ, Valérie MONTANDON, Claire MOREL, M. Christophe NAJDOVSKI, Mmes Martine NAMY-CAULIER, Annick OLIVIER, Anne-Constance ONGHENA, M. Mao PENINOÛ, Mme Frédérique PIGEON, Melle Géraldine POIRAULT-GAUVIN, Mmes Olivia POLSKI, Danièle POURTAUD, MM. Yves POZZO di BORGIO, Gérard REY, Mme Firmine RICHARD, M. Vincent ROGER, Mme Valérie SACHS, MM. Christian SAINT-ETIENNE, Hermano SANCHES RUIVO, Georges SARRE, Christian SAUTTER, Pierre SCHAPIRA, Mme

Danielle SIMONNET, M. Richard STEIN, Mmes Gisèle STIEVENARD, Karen TAÏEB, Claude-Annick TISSOT, M. Patrick TRÉMÈGE, Mme Olga TROSTIANSKY, MM. Daniel VAILLANT, François VAUGLIN, Mmes Pauline VERON, Catherine VIEU-CHARIER, M. Jean VUILLERMOZ, Mme Sylvie WIEVIORKA.

Excusés au sens du Règlement intérieur :

Mme Joëlle CHÉRIOUX de SOULTRAIT, M. Philippe GOUJON, Mmes Marie-Laure HAREL, Anne TACHENE, M. Jean TIBÉRI.

Absents :

M. Yves CONTASSOT, Mmes Catherine DUMAS, Françoise de PANAFIEU.

Sommaire

<p>Ouverture de la séance.204</p> <p>Adoption de comptes rendus.204</p> <p>2011, SG 7 G - Communication sur la crise de l'hébergement d'urgence et la nécessité d'une nouvelle politique métropolitaine de prise en charge des sans-abri. <u>2011, DASES 506 G - Participation et avenant n° 13 à la convention (3.391.245 euros) avec le Groupement d'Intérêt Public S.A.M.U. social de Paris (12e). <u>Vœu</u> déposé par les groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, E.E.L.V.A. relatif à l'hébergement d'urgence. <u>Vœu</u> déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif à la diminution du financement du programme européen d'aide aux plus démunis. <u>Vœu</u> déposé par l'Exécutif. <u>Vœu</u> déposé par M. Jean-François MARTINS relatif à la situation des migrants tunisiens.204</u></p> <p>2011, DDEEES 91 G - Délibération cadre pour le service civique : accueil des volontaires et financement des formations et prestations destinées au groupe 2011/2012.212</p> <p>2011, DASES 396 G - Subvention (100.000 euros) à l'association Turbulences (11e) pour le transfert de son ESAT/SAS au 12 bd de Reims (17e).214</p> <p>2011, DASES 463 G - Subventions et conventions (100.000 euros) avec l'association pour le Développement de la Médecine Sociale (19e) dans le cadre du programme "Paris Santé ".215</p> <p>Désignation de représentants du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil général, dans divers organismes.215</p>	<p>Modification de la composition des 4e et 5e Commissions.216</p> <p>Adoption, par un vote global d'approbation de l'Assemblée, des projets de délibération n'ayant pas fait l'objet d'une inscription.216</p> <p>Clôture de la séance.216</p> <p>Votes spécifiques.216</p> <p>Projets de délibération adoptés par un vote d'ensemble de l'Assemblée.216</p> <p>Liste des membres présents.221</p>
--	---

*La Secrétaire générale du Conseil de Paris
Directrice de la publication
Catherine SCHMITT*